



DATE DE CONVOCATION :
8/9/2022

DATE D’AFFICHAGE
Convocation : 8/9/2022
Compte rendu : 19/9/2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 16
VOTANTS : 19**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
15 SEPTEMBRE 2022**

L’an deux mil vingt-deux,

Le **QUINZE SEPTEMBRE à 20 HEURES**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **M. BEZOT**, maire

Etaient présents :

Ms LOUIS, DARMON (arrivée à 20H20 – délibération N°5), HANOWER, MAYENS, BALANGER, FRANCOIS, PIVAIN

Mmes SAINTEN-BOURGUIGNON, VINIT, CIQUERA, DAUTELOUP, ALMEIDA, CHARLES, LEBARS, BOYER (arrivée à 20H25 – délibération N°6)

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

M. ARMANGE a donné pouvoir à M. BEZOT

Mme LAUBRETON a donné pouvoir à M. HANOWER

M. DARMON a donné pouvoir à Mme CHARLES jusqu’à son arrivée

Mme BOYER a donné pouvoir à Mme VINIT jusqu’à son arrivée

Mme DEVIN COLLGON a donné pouvoir à M. BALANGER

Madame Dominique VINIT a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N°6 : Prolongation du test d’extinction nocturne de l’éclairage public

Délibération N°6

Objet : Délibération de principe pour un test de coupure de nuit de l'éclairage public – prolongation de la période de test.

Par délibération du 22 juin 2022, le conseil municipal a décidé de tester la coupure de l'éclairage public à titre expérimental pour une période maximale de 3 mois et a chargé Monsieur le Maire de prendre les dispositions nécessaires à cet effet. A l'issue du test, un sondage sera réalisé auprès des riverains afin de recueillir leur avis.

Par arrêté municipal 75/22T du 30 juin 2022, l'extinction de l'éclairage public a été prescrite sur l'ensemble du territoire communal à titre expérimental du 18 juillet au 19 septembre 2022, de 23h à 5h les nuits du dimanche au samedi, de minuit à 5h les nuits du vendredi et samedi.

Les divers échanges qui ont pu avoir lieu au cours de cette période de test démontrent la nécessité de parfaire l'information des usagers. C'est pourquoi une conférence à laquelle des présidents ou maires de territoires pratiquant l'extinction de l'éclairage public doit être organisée avant de lancer le sondage. Il est primordial que les varennois bénéficient de ces retours d'expériences et puissent échanger sur les impacts de ces extinctions dans tous les domaines : économie, biodiversité, sécurité...

L'agenda des intervenants ne permettant pas la tenue de cette conférence avant le 19 septembre, il est demandé au Conseil Municipal de prolonger la durée du test expérimental pour une nouvelle période maximale de 3 mois.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Ciquera,

APRES en avoir délibéré, à la MAJORITÉ, (18 voix POUR : Ms BEZOT, LOUIS, DARMON, HANOWER, MAYENS, BALANGER, FRANCOIS, PIVAIN, ARMANGE, Mmes SAINTEN-BOURGUIGNON, VINIT, CIQUERA, DAUTELOUP, CHARLES, LEBARS, BOYER, LAUBRETON, DEVIN-COLLGON, 1 Voix CONTRE : Mme ALMEIDA)

DECIDE de prolonger le test d'extinction nocturne de l'éclairage public pour une nouvelle période maximale de 3 mois.

CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, les dates et horaires etc...

Fait et délibéré à Varennes-Jarcy, le 15 septembre 2022.



Le Maire

Bruno BEZOT

Accusé de réception en préfecture
091-219106317-20220915-d6-DE
Date de télétransmission : 17/09/2022
Date de réception préfecture : 17/09/2022